



Conseil municipal

15 avril 2025



1



DÉCISIONS DU MAIRE De mars et avril 2025



Conseil municipal – 15 avril 2025

Date de la décision	CO-CONTRACTANT OU SOUMISSIONNAIRE	OBJET	MONTANT (HT)	CAO
28 mars 2025	-	Vente aux enchères de matériels réformés : <ul style="list-style-type: none"> • Tondeuse KUBOTA • Citroën NEMO • Peugeot PARTNER • Appareil de contrôle poteau incendie 	Prix de vente : 3 600,00 € 4 300,00 € 1 900,00 € 300,00 €	-
3 avril 2025	Menuiserie BEAL	Marché de travaux « Réhabilitation thermique de l'école maternelle André Lassagne – Lot n°04 : menuiseries extérieures »	318 000,00 €	13 janvier 2025

DECISION MUNICIPALE

DM ST0072025

Le Maire de la commune de BRIGNAIS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales article L 2 122-22,

Vu la délibération n°2020-53 du Conseil municipal en date du 10 juillet 2020 donnant délégation de certaines attributions du Conseil municipal au Maire, notamment l'aliénation des biens mobiliers jusqu'à 4 600 €

Considérant que la Ville n'a plus l'utilité des matériels suivants : tondeuse KUBOTA, Citroën NEMO, Peugeot PARTNER et appareil de contrôle poteau d'incendie.

Considérant la mise aux enchères de ces équipements sur le site enchères-publiques.com, dans le Progrès, sur le site internet de la Ville, sur les panneaux lumineux et enfin sur facebook et auprès des agents communaux

Considérant que la meilleure offre pour :

- La tondeuse KUBOTA a été faite par Mr Damien LEBAUD pour un montant de 3 600 €
- Le véhicule Citroën NEMO a été faite par Mr Fabien HUE pour un montant de 4 300 €
- Le véhicule Peugeot PARTNER a été faite par Mr Marc GOUDJIL pour un montant de 1 900 €
- L'appareil de contrôle poteau d'incendie a été faite par Mr J.Charles PROTIERE pour un montant de 300 €

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure la vente pour

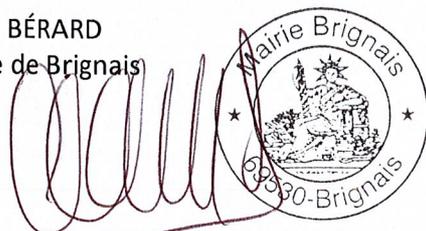
- La tondeuse KUBOTA avec Mr Damien LEBAUD pour un montant de 3 600 €
- Le véhicule Citroën NEMO avec Mr Fabien HUE pour un montant de 4 300 €
- Le véhicule Peugeot PARTNER avec Mr DOUDJIL pour un montant de 1 900 €
- L'appareil de contrôle poteau d'incendie avec Mr J.Charles PROTIERE pour un montant de 300 €

ARTICLE 2 : Le règlement des litiges est de la compétence du Tribunal Administratif

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire de BRIGNAIS est chargé de l'exécution du présent acte

A BRIGNAIS, le 28 mars 2025

Serge BÉRARD
Maire de Brignais



DECISION MUNICIPALE

N° ST 0082025

Le Maire de la commune de BRIGNAIS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales article L 2 122-22, alinéa 4,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2020-53 du Conseil municipal en date du 10 juillet 2020 donnant délégation de certaines attributions du Conseil municipal au Maire,

Considérant qu'une consultation a été lancée en date du 13 janvier 2025 ayant pour objet la « Réhabilitation thermique de l'école maternelle André Lassagne, à Brignais (69) – Lot n°4 Menuiseries extérieures » ;

Considérant les 4 offres réceptionnées dans les délais et l'analyse des offres après négociation effectuée selon les critères de jugement préétablis ;

Considérant que l'offre économiquement la plus avantageuse est celle remise par l'entreprise MENUISERIE BEAL, sise 13 Rue Simone de Beauvoir, ZI La Bargette, 42270 SAINT PRIEST EN JAREZ, N° de SIRET : 343 632 370 00024 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : TITULAIRE

- **De conclure** le marché « Réhabilitation thermique de l'école maternelle André Lassagne, à Brignais (69) – Lot n°4 Menuiseries extérieures » soit le marché n°20250204, avec l'entreprise MENUISERIE BEAL, sise 13 Rue Simone de Beauvoir, ZI La Bargette, 42270 SAINT PRIEST EN JAREZ, N° de SIRET : 343 632 370 00024,
- **De signer** le marché correspondant et tous les documents nécessaires à sa bonne exécution.

ARTICLE 2 : PRIX

Les prestations seront rémunérées par application du prix global et forfaitaire fixé à ce jour à :

- Montant HT : 318 000.00 €
- Taux TVA : 20.0%
- Montant TTC : 381 600.00 €

ARTICLE 3 : DUREE

La durée du marché est de 6 mois environ, période de préparation incluse, commençant sur ordre de service. La date de réception prévue est le 23/08/2025 afin de respecter les contraintes dues à la rentrée scolaire de septembre 2025. La durée du marché de 6 mois est néanmoins fixée afin de permettre les travaux de levée des réserves éventuelles durant les vacances de la Toussaint 2025 (contraintes de site occupé).

A BRIGNAIS, le 3 avril 2024

Le Maire,
Serge BÉRARD

